

Budget municipal

Chaque année, le conseil municipal vote le budget annuel de la ville. Retrouvez ici le budget municipal de l'année en cours.

- [Les grands principes du budget municipal](#)
- [Budget 2024](#)
- [Subventions aux projets municipaux](#)

Chap	Libells	Pour derniers budgets précédents (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	7 825 187,00	0,00	7 538 236,00	7 538 236,00	7 538 236,00
012	Charges de personnel, hors exonérés	19 222 824,00	0,00	19 300 841,00	19 300 841,00	19 300 841,00
013	Autres charges de gestion courante	4 444 346,00	0,00	4 439 060,00	4 439 060,00	4 439 060,00
014	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	4 439 060,00	4 439 060,00	4 439 060,00
015	Charges d'investissement	31 492 027,00	0,00	31 528 205,00	31 528 205,00	31 528 205,00
016	Charges d'investissement	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
017	Charges d'investissement	917 000,00	0,00	274 500,00	274 500,00	274 500,00
018	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
019	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
025	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
026	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
027	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
028	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
029	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
030	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
031	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
032	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
033	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
034	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
035	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
036	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
037	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
038	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
039	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
044	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
045	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
046	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
047	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
048	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
049	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
050	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
051	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
052	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
053	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
054	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
055	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
056	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
057	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
058	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
059	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
060	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
061	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
062	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
063	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
064	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
065	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
066	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
067	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
068	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
069	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
070	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
071	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
072	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
073	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
074	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
075	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
076	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
077	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
078	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
079	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
080	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
081	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
082	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
083	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
084	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
085	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
086	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
087	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
088	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
089	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
090	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
091	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
092	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
093	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
094	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
095	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
096	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
097	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
098	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
099	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
100	Charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		4 121 873,00	0,00	4 082 173,00	4 082 173,00	4 082 173,00

Les grands principes du budget municipal

Chaque année, le conseil municipal vote le budget de la ville pour une année civile. Le budget doit donc être « équilibré et sincère ». C'est-à-dire que la somme des dépenses ne peut pas dépasser la somme des recettes et que le budget doit être exhaustif, exact et cohérent.

Le budget communal comporte deux sections distinctes, la section de fonctionnement (charges du quotidien, salaires, impôts et taxes) et la section d'investissement (gros achats, emprunts, travaux importants, projets...)

Le cycle budgétaire annuel est constitué de 5 étapes :

- Les orientations budgétaires pour l'année suivante sont élaborées lors d'un débat en conseil municipal en octobre.
- Le budget primitif est voté par le conseil municipal. Il retrace toutes les dépenses et les recettes de l'année. A Grand Quevilly, il est voté en décembre de l'année précédente pour permettre son exécution dès le mois de janvier.
- Le budget supplémentaire permet d'ajuster et de rectifier les crédits octroyés en début d'année. A Grand Quevilly, il est voté en juin pour faciliter la réalisation des travaux pendant l'été.
- En cours d'année, les décisions modificatives permettent, au cas par cas, de réattribuer des crédits.
- Le compte administratif retrace l'ensemble des réalisations effectives en dépenses et en recettes du budget de la ville de l'année passée. Il est approuvé par le conseil municipal avant le 30 juin de l'année suivante.



Budget 2024

Budget primitif 2024 : des arbitrages responsables

La construction du budget 2024 a été contrainte par l'inflation, l'impact en année pleine de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires et le nécessaire maintien d'un haut niveau de service aux habitants. Dans un contexte marqué par d'importantes incertitudes, la Ville de Grand Quevilly a bâti un budget résilient pour 2024.

Pour la section de fonctionnement, l'objectif est d'absorber la tension sur les dépenses énergétiques et l'augmentation de la masse salariale induite par les décisions

gouvernementales (point d'indice, etc.), tout en continuant de porter des politiques publiques de proximité et d'accompagnement des Quevillais. Le budget d'investissement demeure ambitieux pour bâtir la ville du futur, une ville exemplaire dans tous les domaines et dont l'engagement contribue à l'activité des PME locales donc à l'emploi.

Pour ce faire, la municipalité a orienté la construction du budget autour de trois axes :

- La poursuite de l'inscription de Grand Quevilly dans une démarche de transition climatique et écologique (Plan Pluriannuel d'Investissement notamment) ;
- La non-augmentation du taux de la taxe foncière, conformément aux engagements pris et tenus depuis 2014 ;
- La dynamique de co-construction de l'ambition urbaine et du vivre-ensemble avec le maintien à un haut niveau du soutien aux acteurs associatifs et aux projets citoyens (budgets participatifs).

Le budget primitif 2024 s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 38 780 615 € pour la section de fonctionnement (contre 37 919 997 € en 2023) ;
- 10 661 766 € pour la section d'investissement (contre 10 538 982 € en 2023).

La situation financière de la Ville est saine ainsi qu'en attestent les indicateurs financiers. La capacité de désendettement du budget principal (Encours de dette/Epargne Brute) se situera à moins de 1,5 années au budget primitif. La tenue de ces indicateurs permettra d'atteindre l'objectif d'un programme d'investissement ambitieux de 9,5 M€ en 2024, comme en 2023.

Retrouvez en téléchargement :

- [Budget primitif 2024](#)
- [Tarifs municipaux 2024](#)



Subventions aux projets municipaux

Pour mener à bien ses projets, la Ville bénéficie de subventions de partenaires, d'autres collectivités territoriales, de l'Etat ou de l'Union européenne.

Vous trouverez ci-dessous la liste des projets en cours concernés.

- [Ecole maternelle Charles-Perrault](#)
- [Végétalisation du toit de l'école maternelle Charles-Perrault](#)
- [Restaurant scolaire Jean-Zay/Rivière](#)
- [Aire écololudique du Chêne à leu](#)
- [Jardin partagé rue Aldrin](#)
- [Crèche Ile aux enfants](#)

- [Réhabilitation du théâtre Charles-Dullin](#)
- [Aménagement de la Roseraie](#)
- [Renaturation de la cour de l'école Maryse-Bastie](#)